

Syngenta France SAS

1 avenue des Près
CS 10537
78286 Guyancourt cedex
Tel: +33 1 39 42 20 00
Fax: +33 1 39 42 21 88

www.syngenta.fr

Contact médias:

Xavier Thévenot
Xavier.thevenot@syngenta.com



communiqué de presse

Paris, le 9 novembre 2017

Protection des Cultures : les innovations Syngenta contribuent aux défis de l'agriculture française !

Syngenta France démontre sa capacité à répondre aux enjeux de l'agriculture française en apportant une innovation plus efficace, plus durable et plus adaptée aux agriculteurs. Les lancements actuels de solutions et de services s'inscrivent dans des pratiques agricoles en évolution.

ELATUS™ Plus et ELATUS™ Era : lancements réussis avec 95 % d'utilisateurs satisfaits

Syngenta a gagné 3 points de parts de marché en fongicides céréales et atteint 20 % de part de marché en 1^{ère} année sur le segment des SDHI.

Grâce à son spectre d'efficacité particulièrement large sur les maladies foliaires majeures, ces solutions fongicides céréales remportent haut la main l'adhésion des distributeurs avec 75% de satisfaits du support Syngenta et 95% des utilisateurs satisfaits.

Lancement de CALARIS® : l'innovation herbicide maïs qui facilite la vie des agriculteurs

L'homologation cette année de la nouvelle solution herbicide maïs (post-levée) CALARIS sera la technologie de rupture pour la saison 2018. Calaris réintroduit un nouveau mode d'action herbicide en maïs utile à la gestion des résistances. Il apporte deux modes d'actions différents, complémentaires, pour une vraie synergie. La performance apportée par CALARIS est supérieure à l'effet de la combinaison de deux substances actives solo. Avec une efficacité rapide, combinée à une plus grande durée d'action, CALARIS facilite la vie des agriculteurs.

Biocontrôle : la gamme la plus large du marché

En 2017, Syngenta a lancé deux nouvelles solutions de biocontrôle BASTID® & BLASON® et REDELI® en vigne et légumes sous serre qui viennent compléter l'offre THIOVIT®.

BASTID & BLASON : la 1^{ère} solution de biocontrôle efficace contre mildiou et oïdium de la vigne et l'oïdium des légumes sous serre. REDELI stimule les défenses naturelles de la vigne contre le mildiou.

Un premier retour d'expérience exceptionnel :

- 91% des viticulteurs en réutiliseront l'année prochaine
- 84% sont prêts à le recommander à un collègue

Ces nouvelles solutions illustrent l'engagement de Syngenta dans ce nouveau marché. Elles seront complétées par des extensions d'usage du portefeuille actuel et de nouvelles offres de biocontrôle qui s'adresseront aussi au marché des grandes cultures

Agriculture durable : Syngenta lance un outil pour accompagner les bonnes pratiques de pulvérisation

Partant du constat que seul 28 % des agriculteurs utilisent des buses à injection d'air pour réaliser leurs traitements herbicides, Syngenta lance le BANC PULVE DYNAMIC, premier outil de sensibilisation à l'utilisation de buses anti-dérive destiné aux conseillers cultures et aux agriculteurs.

A visée pédagogique, il s'adresse aux agriculteurs pour les inciter à utiliser les buses à injection d'air nouvelle génération pour diminuer les impacts liés à une éventuelle dérive.

Cette innovation Syngenta vient compléter une offre riche d'accompagnement de pratiques agricoles (Mobiphyt, S-Protex, Diagéris).

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta

Mentions société

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Mentions légales

CALARIS® - AMM N° 2170381 - Composition : 330 g/l terbuthylazine * + 70 g/l mésotrione * - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la terbuthylazine plus d'une fois tous les 2 ans Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.



BASTID® - AMM N° 2150479 - Composition : 12.5 g/l COS-OGA * - Non Classé -

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau pour l'usage vigne.

® marque déposée par Jouffray-Drillaud et * substance active brevetée par FytoFend.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr

BLASON® - AMM N° 2150479 - Composition : 12.5 g/l COS-OGA * - Non Classé -

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau pour l'usage vigne.

® marque déposée par Jouffray-Drillaud et * substance active brevetée par FytoFend.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr

ELATUS™ ERA - AMM N° 2160959 - Composition : 75 g/l benzovindiflupyr * + 150 g/l prothioconazole ** - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spa1 Pour éviter le développement de résistance au benzovindiflupyr, le nombre d'applications de la préparation est limité à 1 application maximum par campagne sur orge, blé, épeautre et triticale toutes maladies confondues. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.™ Marque et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta. ** Substance active d'origine Bayer.



ELATUS™ PLUS - AMM N° 2160617 - Composition : 100 g/l benzovindiflupyr * - Danger - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spa1 Pour éviter le développement de résistances à la substance benzovindiflupyr, le nombre d'applications de la préparation ELATUS PLUS est limité à 1 application maximum par campagne sur blé, triticale et orge, toutes maladies confondues, du fait de la septoriose du blé et du triticale et de l'helminthosporiose de l'orge. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. TM : Marque d'une société du groupe Syngenta et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.



REDELI™ - AMM N° 2150067 - Composition : 500 g/l disodium phosphonate * - Non Classé - EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau. TM : Marque d'une société du groupe Syngenta et * substance active d'origine ISK Biosciences Europe. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Avertissement concernant les déclarations prospectives :

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

